

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE CHARLEVOIX**  
**MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 23<sup>e</sup> jour de mars 2023, à treize heures au 1067 rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absent : François Fournier

M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Entente de principe – Renouvellement de la convention collective
- 4- Période de questions du public
- 5- Levée de la séance

**Rés.310323**

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que la séance est ouverte.

ADOPTÉE

**Rés.320323**

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

**Rés.330323**

3. Entente de principe – Renouvellement de la convention collective

Attendu que la convention collective de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François venait à échéance le 31 décembre 2022;

Attendu que la municipalité a entrepris des discussions avec la partie syndicale dès décembre dernier afin de procéder au renouvellement de ladite entente;

Attendu que plusieurs rencontres de négociations ont eu lieu en janvier et février 2023;

Attendu que suite à ces rencontres, les parties sont arrivées à une entente de renouvellement de la convention collective;

Attendu que cette entente de principe fut signée, lors des négociations, par monsieur Jean-Guy Bouchard, maire, et monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier;

Attendu que le conseil est d'accord avec les termes contenus dans cette entente;

En conclusion, il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine les signatures de l’entente par messieurs Jean-Guy Bouchard et Stéphane Simard, qui ont signé pour et au nom de la municipalité le protocole d’entente de renouvellement de la convention collective.

ADOPTÉE

4. Période de questions du public

**Rés.340323**

5. Levée de la séance

À treize heures dix-huit (13h18), la séance est levée sur proposition de M. Jacques Bouchard et résolue à l’unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, greffier-très.

